

Objet : Intenses Pollutions Sonores et Nuisances Ecologiques
des hélicoptères militaires sur l'Aber, Tal ar Groas
et les sites « dits protégés » de Crozon.

Monsieur Le Maire de Crozon,
Mesdames et messieurs les Conseillers Municipaux de Crozon.

En février 2012, je vous avais déjà alerté sur l'immense danger que représentaient les intenses et permanentes pollutions sonores et les innombrables vols à basse altitude des hélicoptères de combats militaires, pour la vie des habitants des quartiers de Tal ar Groas et de l'Aber tant du point de vue de la santé, de la qualité de vie complètement détériorée et de l'insécurité physique des personnes habitant ces zones (~ 400 familles), y travaillant ou les fréquentant, en particulier l'école, le camping, les entreprises, la plage et les sentiers côtiers. Je vous avais déjà alerté sur les nuisances écologiques et les dangers vibratoires particulièrement dévastateurs pour le patrimoine bâti, tel celui du fort de l'île de l'Aber ou du four à chaud par exemple ; ou la faune des sites dits protégés comme ceux de l'Aber inclus par ailleurs dans le parc marin de l'Iroise, celui du parc d'Armorique, entre autres. Vous n'êtes pas sans savoir que le type d'hélicoptère nous survolant si fréquemment (quinze à vingt cinq vols journaliers en semaine), s'est déjà illustré en France par divers accidents mortels.

Depuis... Qu'avez-vous fait ? La situation s'est encore dégradée. Je vous réitère mon alerte pour une intervention effective dans le cadre de vos responsabilités municipales et de vos délégations auprès des organisations de protections civiles, écologiques, risques majeures ; comme auprès des organisations territoriales, touristiques, administratives et gouvernementales. Je réitère mon alerte et ma demande en écrit ouvert, celles-ci étant partagées par des concitoyens sur la commune qui en attendent des solutions réparatrices de votre part comme des organismes de protections et de paix civiles.

Intense pollution sonore et Nuisance écologique intolérables des Hélicoptères militaires.

-- Pollution sonore :

En particulier vis-à-vis des résidents de proximité (route de l'Abers, route du bois de pins et quartiers Keradenec, Trébéron, four à chaux, l'estuaire de l'Aber et Tréboul, Tal ar Groas...) : survols très fréquents (quinze à vingt cinq fois par jour, en augmentation...) à très basse altitude, moins de 200 et, ~ 50 mètres fréquemment, avec allers et retours successifs. Vols en rase-mottes côtier, de la plage et de l'île et parfois du lit de l'Aber. J'ai vu par trois fois un avion lourd porteur survoler le cours de l'Aber, à ~ 50 m ; plusieurs fois, par hélicoptère ! J'ai entendu et subi de nombreuses agressions sonores provenant de vols groupés plus ou moins acrobatiques de deux, trois, quatre jusqu'à six hélicoptères.

Soit une nuisance sonore importante difficile à supporter. Ce qui oblige à fermer portes et fenêtres de nombreuses fois par jour, y compris tard le soir, qui contraint à mettre un casque ou des tampons auditifs.

Pour les exemples les plus récents : dix vols A-R entre 21h45 à 22h45 le 17 avril, complétant une journée horrible parmi d'autres, commencée dès avant 9 h. le matin : manœuvres acrobatiques à plusieurs hélicoptères sur la presqu'île de l'Aber (en zone, conservatoire du littoral, inventaire des monuments historiques, parc marin et parc naturel régional d'Armorique région), sur manœuvres prolongées sur l'ensemble de la baie de Douarnenez (parc marin d'Iroise et parc de Sizun), sentier côtier de Crozon - Aber - pointe du Guern - Trez Bellec (sentier du littoral – GR34). Ce jour là, il n'y eut pas une minute calme de la journée, que les vibrations sonores et physiques fortes dans l'air ambiant dues aux moteurs assourdissants et aux palmes vrombissantes, émettrices d'intenses vibrations micro destructrices des enceintes bâties et des systèmes auditifs des personnes.

... Une nuisance sonore pour tous les riverains dont les pilotes munis de leurs casques, n'ont rien à faire, manifestement. Sur une année, ce sont plus de trois mille sorties agressives subies par les habitants du quartier ! Une nuisance vibratoire forcément destructive à terme des structures des maisons survolées à cinquante mètres ou

moins de deux cents mètres ; ainsi que les craquements de toitures le laissent deviner. Mon témoignage ne découle pas d'une surveillance spécifique mais d'un dérangement fréquent dans l'accomplissement de mon travail d'étude ou dans mes quelques moments de loisirs : comme un harcèlement particulièrement agressif.

A titre d'exemple parmi d'innombrables autres terreurs aériennes lancinantes, chaque trajet venant de, ou allant vers : Douarnenez - cap de la chèvre via Morgat - Sizun - école ou carrefour de Tal ar Groas engendre une importante nuisance sonore durant de vingt à quarante minutes dans le moins mauvais des cas, selon la volonté du pilote. Une gêne lancinante quasi permanente liée à la haute fréquence des vols.

Jeudi 18 avril, à partir de 12h25 ce furent de nombreux vols agressifs (simulations d'attaques aériennes) pour se terminer par un vol manifestement à problème technique imprévu, avec un retour précipité et virage brutal à peine à cinquante mètres sol au-dessus du four à chaud et de la zone humide de l'estuaire de l'Aber (zone Natura 2000), cinquante mètres sol sur ma maison et celles des voisins au-dessus, puis au-dessus de l'école de Tal ar groas.

Manifestement la dextérité du pilote n'a pas été inutile... à ce moment là !

Vous pouvez consulter les carnets de vols des appareils. Il serait irresponsable d'attendre la catastrophe qui n'aurait rien d'imprévisible... Les militaires le savent : ils évitent la zone de la rade de Brest et celle de la ville de Brest.

Comment les élus de Crozon et de la presqu'île pourraient l'ignorer ? La vie humaine sur la presqu'île serait elle sans importance ?

Présentement, sur l'ensemble de la zone de Tal ar groas _ Kerglentin - Tréboul _ Keradenec et plus particulièrement Kerastrobel, Trébéron, Trélanec, Rozan, Raguénez, l'île et la plage de l'Aber : **Toute cette zone devrait être interdite de survol à moins de cinq cents mètres sol, aux hélicoptères dont la nuisance sonore est particulièrement douloureuse. Ainsi que le vol en boucles serrées de avions du club de Lanvéoc tournoyant une heure durant au-dessus d'un même lieu dont l'Aber – Trébéron – Tal ar groas, laissant penser que les pilotes seraient en partie les mêmes ! Les vols, s'ils s'avéraient impérativement nécessaires ce dont la majorité des habitants doute, devraient être interdits.**

Les résidents pris en otages sont victimes toute l'année ! Sauf à être à l'abri dans des bâtiments publics administratifs confortables comme la mairie ou de porter en permanence des casques efficaces de protection auditive.

Les vacanciers et les touristes subissent les mêmes nuisances infernales ; à la différence près qu'ils peuvent aller voir plus loin, sous des cieux plus silencieux, écouter le séjour dans leur résidence secondaire ou se munir provisoirement de casque. A la légère différence près d'une fréquence moindre l'été : moins dommageable vis-à-vis du tourisme lucratif sans doute ! Ou d'une prise de vacances des pilotes, ailleurs... Loin de cette pollution sonore qu'ils ne sont pas sans en connaître la nature ! A défaut des conséquences qu'ils n'ont pas à subir, en direct.

-- Pollutions sonore, vibratoire et de violence guerrière :

En particulier vis-à-vis de l'ancien fort : acrobaties, survols et surplages - points fixes et séries impressionnantes de poses, juste à proximité (~ 5 à 10 m), réitérés plusieurs fois par jour. Les riverains dont je suis en prennent plein les ouïes et les neurones. Soit un terrain d'exercices guerriers tout aussi lamentables qu'inutiles.

Non sans risques de détériorations du bâtiment et du terrain soit disant protégés par les règles de protection du patrimoine des parcs... tout comme pour la **faune ornithologique et aquatique ainsi que la flore aquatique et dunaire locales.**

Ce qui est déplorable pour le fort et l'île de l'Aber, l'est aussi pour l'ancien four à chaux et la motte féodale de Rozan. Pollution violente d'autant plus lamentable, que ces actes virils ne relèvent nullement d'une nécessité de pseudo défense du Pays vis-à-vis d'une agression extérieure mais d'un entraînement inverse, pour des opérations de l'OTAN et du Qatar à l'extérieur (Iran, Afghanistan, Syrie, Lybie, Mali, Centre Afrique...). Alors que par ailleurs les appareils sont obsolètes stratégiquement pour l'un et l'autre des objectifs supposés. Ainsi nous subissons toutes ces pollutions sans qu'on puisse nous en justifier la moindre utilité ou, le moindre mal comme c'est parfois le cas pour la production industrielle de biens utiles à la vie.

Un comble ! Quel intérêt aurait donc ce laissez faire ?

-- **Une Pollution du site protégé de l'île de l'Aber, situé dans trois parcs et décliné sous de nombreux labels patrimoniaux** : PNR d'Armorique, PN Marin d'Iroise, Sentier côtier de la presqu'île de Crozon, Zone sensible Natura 2000, Site et Réserve naturels et Conservatoire du littoral.

Par contre le label de l'honnêteté subit une sérieuse entorse : Aucun document officiel, touristique, commercial, culturel, photographique, ... pourtant si prompt à amplifier tous ces labels dont le plus récent 'station classée de tourisme', n'évoque la pollution aérienne, atomistique et militariste de la presqu'île : ce qui détruit tout le reste, pourtant existant.

Comme une certaine loi du silence face au vacarme ambiant et une évidente permissivité, dont je vous rappelle la triste réalité des conséquences qu'elles induisent pour les résidents de Crozon et de la Presqu'île de Crozon.

-- **Pollution d'hydrocarbures et d'huiles lourdes** :

Ces vols multiples de basse altitude ne sont évidemment pas exempts d'une pollution quasi inévitable de particules et pulvérisations plus ou moins fines de produits huileux et de combustion rejetés par ces engins.

Suggestion : Je réitère ma demande à la Municipalité pour une intervention afin que cessent ces pratiques abusives et délictueuses parce que sciemment organisées et tolérées. Il y a suffisamment de moyens de simulations de vols ou autres moyens techniques pour l'entraînement au pilotage, il y a suffisamment d'ilots isolés, loin de toutes habitations pour cela.

Qu'une armée nationale républicaine soit une contingence nécessaire à la défense des citoyens et du pays sur son propre sol ? Soit !

Mais le respect des citoyens de la nation ne saurait être oublié. Les débordements collatéraux tout aussi inutiles que nuisibles à la santé de tous et scandaleusement onéreux, n'ont aucune excuse.

L'avenir social, économique et humaniste des habitants de la Presqu'île relève avant tout du déploiement des entreprises publiques et privées : industriels, agricoles, artisanales, de recherches, de hautes technologies, culturels et d'enseignements de tous niveaux. Ceci afin que le chômage soit totalement éradiqué et remplacé par des emplois productifs locaux. C'est cela qui ferait mieux vivre une région, notre région.

Pour en avoir discuté, mes présentes préoccupations sont partagées par nombre de voisins ou amis de Crozon. Et, afin d'aider les personnes concernés par ces préoccupations, je m'efforcerai naturellement de les tenir informées comme de contacter les organismes cités et différentes autres organisations concernées (mouvements associatifs, partis politiques, presse, etc.) pouvant aider à faire avancer les améliorations attendues et/ou reculer les nuisances évoquées.

Je vous pris d'agréer, Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les conseils municipaux, mes salutations distinguées.

Jean-Claude Villame